

Fiche de tâches
Infirmier(e) de nuit mobile sur les établissements médico-sociaux partenaires du dispositif

1. MISSIONS liées au poste :

L'IDE exerce ses fonctions dans le cadre du décret en vigueur (n° 2004-802 du 29 Juillet 2004) qui définit les actes professionnels et l'exercice de sa profession.

L'IDE participe à la mise en œuvre de la politique de soins élaborée dans le cadre de l'appel à projet ARS PACA sur l'amélioration du parcours de soin de la personne Agée de plus de 75 ans et plus particulièrement sur la mission d'intervention d'un(e) infirmière la nuit dans plusieurs EHPAD d'un même territoire.

Les objectifs sont d'améliorer le parcours du résident d'EHPAD ou de foyer-logement en permettant la nuit :

- Sur site, une évaluation IDE de l'état de santé du résident le nécessitant, la réalisation d'acte IDE dans le cadre du décret de compétence, qui auront pour buts
- D'améliorer l'état de santé, d'améliorer l'état de confort en cas de symptômes terminaux des résidents à des fins d'éviter un recours inutile aux urgences ;
- Un retour plus précoce sur les EHPADs, évitant ainsi une durée de séjour sans soins aux urgences inutile ;
- De permettre un raccompagnement à domicile, sur la zone géographique d'intervention prévue, d'une personne âgée autonome, en cas de carence de transport ;
- De mettre en œuvre, après avis médical, les premières mesures de soins en cas d'urgence pour un résident d'EHPAD, si l'IDE est présente à ce moment-là , et en attendant l'arrivée des équipes dédiées à la gestion de l'urgence.
- Sur les urgences, de participer conjointement à ses collègues à l'amélioration de la prise en charge de la personne âgée résidente, de son bien-être et à la préparation de son retour selon l'avis médical.

2. DIMENSION du poste :

Liaisons hiérarchiques : Cadre du Pôle SMUR -Urgences – UHCD – EMGHV CH-Vaison

Service : Urgences (service de rattachement) et Intervention en EHPAD- FL

- Géographiquement l'IDE sera positionné au sein du service des Urgences du CH-Vaison, avec mobilité dans les EHPADs ;
- Pas d'activité extrahospitalière, hormis la possibilité d'un raccompagnement à domicile d'une PA autonome, à partir des urgences après validation médicale ;

Temps d'activité : 3 ETP IDE (pour assurer une continuité de service 7j/7 en 10h (semaine, week-end et jour férié, 52 semaines par an).

Horaires : 20h – 6h

Fonctionnement

L'infirmière de nuit prend son poste en début de nuit aux urgences du CH-Vaison-la-Romaine.

A partir de ce service, elle sera donc amenée à se déplacer systématiquement sur les EHPADs du secteur considéré afin de faire un point situationnel. L'ordre du circuit sera priorisé selon les situations en EHPAD nécessitant une intervention auprès d'un(e) résident(e) et donc préalablement identifiée par téléphone. Si aucune situation prioritaire n'est identifiée, le tour des EHPAD du secteur est organisé selon le principe géographique (de la plus éloignée à la moins éloignée du CH). Vaison).

Cette activité sera inscrite au « fil de l'eau » sur un tableau d'activité spécifique (cf annexe).

Ensuite, l'IDE reprendra son poste aux urgences.

Elle sera une aide à ses collègues pour une amélioration dans la prise en charge de la personne âgée aux urgences.

Chaque intervention sera colligée sur le tableau de suivi, y compris lorsque l'intervention se fait aux urgences.

3. PRINCIPALES RESPONSABILITES du poste :

L'IDE exerce son rôle propre et son rôle prescrit dans le cadre du décret de compétences en vigueur (n° 2004-802 du 29 Juillet 2004).

Missions générales : elles se font en collaboration étroite avec le SAMU 84, les équipes des EHPAD et les services d'urgences. On distinguera des missions de rôle propre, de formation, et de liaisons :

a) Missions cliniques

L'IDE a en sa possession une ligne directe et est le professionnel soignant hospitalier référent parcours résident sur les plages horaires définies pour ces missions.

Elle doit être identifiée par les professionnels de santé des EHPAD et du SAMU comme la **personne ressource** à contacter pour l'accompagnement à la prise en charge du résident sur les plages d'activité. Elle aura pour charge à compter de cet instant d'effectuer :

- Une évaluation systématique téléphonique de la situation pour chaque EHPAD contractualisée, intégrant la dimension médico-psychologique mais aussi son caractère d'urgence tant sur un plan de sa réalité que dans sa dimension ressentie.
- D'orienter et de préparer le parcours intra-hospitalier de cette personne en mobilisant les ressources à disposition dans un souci d'optimisation et de rationalisation des moyens à disposition, d'une diminution maximale du temps de passage aux urgences si ce recours est absolument nécessaire.
- D'accompagner le résident et les professionnels des EHPAD lors de prises en charge sur site ou lors de transferts.
- Pourra intervenir à la demande des médecins du SAMU, ou des professionnels des EHPAD.
- Contribue au recueil initial de données, mais aussi de toutes celles permettant soit de réaliser une évaluation IDE gérontologique globale afin de donner un avis spécialisé, soit d'incrémenter les données « patient » permettant une meilleure approche pour les professionnels de la filière qui seront amenés à prendre en charge le résident ;
- Participe à l'organisation de la prise en charge du résident et l'accompagne dans son parcours si des transferts sont nécessaires ;
- Accompagne les équipes lors du retour du résident si celui-ci se déroule pendant ses horaires dans le cas contraire, il fait une transmission auprès des professionnels de l'EHPAD concernée ;
- Le cas échéant, effectue une transmission par mail avec EMG et/ou IGU, ou ETSP, à des fins de poursuite de la PEC si cela le nécessite.

b) Missions d'information et d'amélioration de la Qualité de la Prise en Soins

- Délivre aux soignants en contact les informations et les actions de bonne prise en charge gériatrique ;

- Participe à l'amélioration et à l'humanisation de la prise en charge du résident, qu'il soit en EHPAD ou au niveau des Urgences.

c) Missions de liaison :

c-1 Liaisons internes :

a) Liaisons Hiérarchiques :

Cadre du Pôle Urgences- SMUR- UHCD ;

b) Liaisons Organisationnelles

IGU et EMGHV , ETSP Vaison.

c) Liaisons Fonctionnelles

L'IDE est en lien privilégié avec :

1) Le médecin en charge de la personne admise et dans ce cadre,

- Une primo-évaluation sera effectuée avec l'utilisation d'outils qui paraissent le plus appropriés à la situation examinée,
- L'évaluation initiale sera communiquée au médecin en charge du résident lors de l'hospitalisation éventuelle, et secondairement le médecin coordinateur de l'EHPAD,

c-2 Liaisons externes :

Avec les professionnels de soins des autres établissements ou organismes (EHPAD, SAMU, Service d'urgences ...);

Avec les médecins coordinateurs des EHPAD

4. SYSTEME D'INFORMATION :

L'IDE est responsable de la transmission des informations liées à son évaluation et à ses actions :

- a) Aux équipes des EHPAD, par écrit via des outils de bureautique et de messagerie. Le renseignement est également effectué par transmission orale à l'équipe de l'EHPAD en charge du résident.
- b) Aux professionnels non hospitaliers, par tout moyen adapté en fonction de l'urgence de la situation. Au mieux, un écrit synthétique pourra être adressé.

L'IDE est, comme tout membre de l'équipe, responsable de la traçabilité de l'activité de l'équipe, et s'implique dans la saisie des informations nécessaires à la constitution de celle-ci (tableur excel...)

Connaissance des différents logiciels utilisés dans l'établissement ;

Connaissance des supports informatiques d'information.

Connaissance du circuit de demande d'intervention de maintenance.

5. OBJECTIFS du poste :

Etre un lien fort et un partenaire particulier, reconnu, auprès des professionnels de santé des EHPAD, du SAMU, des services d'urgences

Etre l'acteur référent dans l'organisation et l'amélioration de la qualité de la prise en charge du résident sur les périodes d'activité.

Etre une ressource pour une évaluation gériatrique IDE à minima permettant une prise en charge optimale sur place ou si nécessaire une orientation adaptée à l'état du résident.

6. CONDITIONS D'ACCES à ce poste :

Être titulaire du diplôme d'état d'infirmier.

Formations complémentaires à avoir ou à acquérir :

La connaissance des personnes âgées et de leurs spécificités ;

Les techniques d'évaluation gériatrique, connaissances et approches du trouble psycho-comportemental chez la personne âgée.

7. CONTRAINTES liées au poste :

Poste de travail de jour et de nuit avec application de la réglementation relative aux 35h heures hebdomadaires.

Le poste comprend une activité de soirée, nuit, week-end et jours fériés.

Durée de la journée de travail suivant : 10h par jour, de 20 heures à 6h00.

La quotité de temps de travail est de 100%.

Le poste comprend des déplacements sur un territoire couvrant le nord Vaucluse., et les EHPAD et FL sous-citées.

8. Conditions de mise en œuvre

Mise à disposition d'un **véhicule hospitalier** sur les heures d'activité pour la réalisation de ses missions ;

Mise à disposition **d'une ligne dédiée** (téléphone portable) ;

Accès à un **espace avec ordinateur** pour accès sur logiciel dossier patient EHPAD (Netsoins par ex, ...) et enregistrer activité sur l'outil dédié ;

Mise à disposition d'un **sac « intervention »** avec : tensiomètre, saturomètre, thermomètre, nécessaire à perfusion et injections, produits médicamenteux avec liste validée par médecin urgentiste, selon protocoles établis) ;

Listing des codes accès aux différentes structures ;

Validation avec codes accès au logiciel résident EHPAD ;

Organisation du lien avec IGU et EMGHV ;

Visite préalable de l'ensemble des EHPAD concernées ;

Accès au niveau de ces EHPAD à un extracteur en O2 et les consommables adaptés, et à un appareil ECG .

L'IDE, aura pris le soin, avant le démarrage de son activité, d'aller visiter chaque EHPAD conventionnée pour l'intervention de nuit.

9. Profil recherché au niveau des compétences et des qualités requises :

Les qualités requises :

- a) Avoir des qualités relationnelles, d'organisation notamment avec les professionnels de santé et les acteurs de la gériatrie extrahospitalière ;
- b) Avoir la capacité à s'adapter à une population âgée fragilisée, à son entourage, nécessitant donc d'avoir des connaissances spécifiques, des qualités relationnelles, d'observation, d'écoute et de mise en œuvre d'actions ciblées, dans un contexte potentiellement inadapté.
- c) Avoir la capacité à développer de manière continue ses connaissances, à les mettre en pratique, et à les transmettre aux professionnels non spécifiquement formés.
- d) Etre capable d'accepter de sortir de son registre spécifique du soin gériatrique et d'aborder et de s'impliquer dans une dimension psycho-sociale indispensable à l'évaluation d'une personne âgée fragilisée.
- e) Savoir établir des relations adaptées avec les équipes pluridisciplinaires et accepter les contraintes temporelles, les limites d'accès aux différents partenaires et organisations.
- f) Dans le cadre professionnel : savoir respecter les règles d'éthique, de secret professionnel et de déontologie, liées à l'exercice dans une institution de santé du service public.
- g) Savoir prendre des initiatives dans les limites de ses attributions, de ses compétences et de ses connaissances professionnelles.
- h) Savoir s'adapter aux nouvelles organisations de travail proposées.

- i) Savoir être responsable et autonome dans les limites des missions confiées.
- j) Savoir rendre compte de tout dysfonctionnement et anomalie constatés.

Sont recherchées :

L'aisance relationnelle, le dynamisme, la discrétion, la disponibilité, la maîtrise de soi, la conscience professionnelle, l'assiduité et l'exactitude dans le travail.

La tenue et le langage doivent être adaptés ainsi que le respect du secret professionnel et du droit de réserve.

Périmètre Géographique d'Intervention

Service des urgences,

Les **EHPAD et FL Vauclusiennes** ayant conventionné avec l'établissement support pour cette intervention sur le bassin vaison nais , soit :

EHPAD Le Centenaire , Malaucène, 10 Kms 70 résidents ;

EHPAD L'Oustalet , Malaucène : 10 Kms, 55 résidents ;

EHPAD Frédéric Mistral Vaison , 80 résidents ;

EHPAD Le Pommerol Vaison , 80 résidents ;

EHPAD Les Tilleuls D'or Sablet , 13 kms, 46 résidents ;

Foyer Logement la SERENO Vaison , 71 résidents

Total = 402 PA